

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2065 (Rect)

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 24

Aux deux premières phrases de l'alinéa 3, supprimer par deux fois les mots :

« unique, de la région ou du Département de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.